

Publié le 6 mai 2014.
Dernière modification : 23 novembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

L'UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT (UFEO) création de l'[Union industrielle de crédit](#)

Société anon., fondée le 23 octobre 1929.



Coll. Olivier Galand

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

Société anonyme

Capital social : 15.000.000 de francs

divisé en 15.000 actions A et 135.000 actions B de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 3 décembre 1929

Statuts déposés chez M^e MATHIEU, notaire à Saigon

Siège social à Saigon, 24, rue Catinat

ACTION B DE 100 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Xavier Loisy
Un administrateur (à droite) : Georges Le Montréer ?
Weisshoff grav.,. Paris

PARTICIPATIONS

Cochinchine Immobilière (La)
Crédit mobilier indochinois
Fiduciaire d'Indochine
Foncière Saïgonnaise
Immobilière de Saïgon-Cholon
Indochinoise de Constructions et de radoub (Société)
Indochinoise de Contrôle et de gestion (Société)
Manufactures indochinoises de cigarettes
Plantations de filaos (Société des)
Plantations de Kratié
Plantations du Haut-Donnai
Etc.

Louis Ferdinand Gustave AGABRIEL,
fondateur, vice-président, puis président (1949-1954)

Polytechnicien, il fait carrière à l'Union industrielle de crédit dont il devient PDG en janvier 1953. Voir [encadré](#).

Sociétés nouvelles
Union financière d'Extrême-Orient
(*Les Cahiers coloniaux*, 17 février 1930)

Siège social : 21, rue Catinat, Saïgon. Capital : 15.000.000 de francs divisé en 150.000 actions de 100 flancs chacune. Objet : la prise d'intérêts et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires françaises, étrangères ou coloniales et notamment en Indochine. Administrateurs : MM. Xavier Loisy ¹, Édouard Placide-Peltureau ², Georges-René Laederich*, Jules Delattre* ³, Henri Prangey*, Georges

¹ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, ancien inspecteur colonial, ancien directeur de cabinet de Picquié (gouverneur général de l'Indochine). Administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

² Édouard Ernest Placide Peltureau dit Édouard Placide-Peltureau (Châteaurenaud, 1858-Paris, 1932) : fabricant de cuirs, membre du conseil d'escompte de la Banque de France, administrateur du Crédit du Nord.... Voir le [Qui êtes-vous ?](#)

³ Jules Delattre (1873-1933) : délégué général du conseil d'administration de l'Union industrielle de crédit. Voir [encadré](#).

Baillet* ⁴, Georges Le Montreer*, Louis Agabriel*, André Buffet ⁵, Édouard de Laboulaye ⁶, Étienne Denis ⁷, Robert Boudon.

* Tous de l'Union industrielle de crédit.

L'Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 février 1930)

S'il est quelque chose de réconfortant en cette période de crise et qui prouve combien est peu justifié, dans son caractère trop général, le discrédit qui pèse en Bourse sur les valeurs indochinoises, c'est bien, malgré un certain ralentissement, l'éclosion d'affaires nouvelles en Indochine. Il y a des chances, pour que les promoteurs qui, en ce moment, font appel à l'épargne pour lancer de nouvelles sociétés à la colonie, comptent davantage sur la valeur intrinsèque de leur proposition que sur l'étourderie des alouettes, devenues aujourd'hui fort méfiantes vis-à-vis de tout ce qui virevolte et brille.

C'est ainsi que le *Journal officiel [de l'Indochine française]* publiait le 23 novembre dernier la constitution de l'Union financière d'Extrême-Orient, société anonyme au capital de 15.000.000 de fr., donc, du fait de la stabilisation, 1.500.000 \$. Cette société se propose de faire des affaires foncières en Indochine et spécialement au Cambodge et en Annam.

Voilà des capitalistes de France qui ne manquent pas, eux, de confiance dans la colonie, et cependant, ce sont des gens bien renseignés, car à la tête du conseil d'administration nous voyons M. Xavier Loisy, président du conseil d'administration du *Petit Journal*, ancien inspecteur des colonies et Indochinois de la première heure, frère de notre fidèle abonné A. Loisy ⁸, planteur du vrai type planteur dans le Centre-Annam, après y avoir laissé sa trace fortement marquée sous forme de fort bonnes routes. Parmi les autres administrateurs, nous relevons les noms de MM. Étienne Denis, S. [*sic* : Édouard] de Laboulaye et de plusieurs commerçants de la colonie et d'industriels du Nord de la France.

Voilà qui prouve qu'il y a encore, en France, des capitalistes qui ont foi dans l'Indochine, et ceci est de bon augure.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
Assemblée générale ordinaire du 26 juin 1930
EXERCICE 1929
(*Les Assemblées générales*, 1930)

.....
Au cours de l'année 1929, nous avons pris une participation dans l'Union financière d'Extrême-Orient : formée par des éléments sérieux et actifs, elle nous intéresse à des affaires immobilières.

⁴ Georges-Louis-Édouard Baillet : né en 1861 à Laon. Avocat à Laon ; président de la Fédération des associations départementales et unions de sinistrés, administrateur de l'Union industrielle de crédit (UIC), officier de la Légion d'honneur.

⁵ André Buffet : de la [Compagnie industrielle du platine](#).

⁶ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés. Voir le [Qui êtes-vous ?](#)

⁷ Étienne Denis : de la plus ancienne maison de commerce indochinoise.

⁸ Amédée Loisy : planteur de café du Centre-Annam.

Union financière d'Extrême-Orient.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

Objet : toutes opérations financières.
Fondateur : Louis Agabriel, 8, rue Lamennais, à Paris.
Siège social : Saïgon, 24, rue Catinat.
Capital : 15 millions de francs, divisé en 150.000 actions de 100 francs dont 15.000 A privilégiées, entièrement libérées, nominatives, conférant 5 voix (contre 1 aux actions B), et 135.000 actions B ordinaires libérées du quart.
Parts bénéficiaires : 22.500 dont 15.000 attribuées à M. Louis Agabriel et 7.500 aux souscripteurs à raison d'une pour 20 actions.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 6 % ; 10 % du reste au conseil ; sur le solde, 80 % aux actions et 20 % aux parts.
50.000 francs de jetons de présence au conseil.
Souscripteurs : 123 personnes ou sociétés.
Conseil d'administration : de 9 à 15 membres.
Premiers administrateurs : Étienne Denis, Édouard de Laboulaye [Banque de l'Indochine], G.-R. Laederich [UIC], Louis Agabriel [UIC], Robert Boudon, André Buffet, Xavier Loisy, E. Placide-Peltereau, Jules Delattre, Henri Prangey [UIC], Georges Baillet, G. Le Montréer [UIC].
Commissaires aux comptes : Louis Montangerand, Jean Helliès.
Assemblées constitutives ; 14 et 23 octobre 1929.
Notaire : M^e Mathieu, à Saïgon.

NÉCROLOGIE
(*Le Journal des débats*, 21 janvier 1932)

On annonce la mort de M. Placide Peltereau, conseiller d'escompte de la Banque de France, officier de la Légion d'honneur, qui succombe à l'âge de soixante-treize ans.

INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Le Journal des débats*, 20 mai 1933)

[...] La société, qui n'a plus d'exploitation propre, a borné, en 1932, son activité à la gestion de son portefeuille (Fermière des Étains d'Extrême-Orient par l'intermédiaire des Étains du Cammon), Saint-Élie et Adieu-Vat, Union financière d'Extrême-Orient [UFEO]), qui est demeuré improductif. [...]

NÉCROLOGIE
Jules Delattre
(*Le Temps*, 10 septembre 1933)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Jules Delattre, délégué général du conseil d'administration de l'Union industrielle de crédit, chevalier de la Légion d'honneur,

décédé subitement le 7 septembre à La Grange-Le-Vigen (Haute-Vienne). Obsèques à Paris, église Saint-Philippe-du-Roule. Ni fleurs, ni couronnes.

1935 (juillet) : unification des actions A et B



Coll. Olivier Galand

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

Société anonyme

Capital social : 15.000.000 de francs

divisé en 15.000 actions A et 135.000 actions B de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
de l'Indochine du 24 octobre 1931

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon, 24, rue Catinat

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

SANS VALEUR NOMINALE

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

ACTIONS A ET B UNIFIÉES
Capital 15.000.000 de francs
divisé en 150.000 actions de 100 fr.
chacune, d'une seule catégorie.
Décision des assembles générales
plénière et spéciales du 24 juillet 1935

Weisshoff grav. Paris

Note au sujet de l'application de la taxe
à la sortie du caoutchouc
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 15 mai 1936)

Union financière d'Extrême-Orient [UFEO].

Par procuration,
GRIVEAU.

Union financière d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 15.000.000 Francs
Siège social. 35, boulevard Charner, Saïgon
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} août 1936)

I. – Nomination d'administrateurs

Suivant délibération en date à Saïgon du 28 juillet 1936, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'Union financière d'Extrême-Orient a réélu aux fonctions d'administrateurs Messieurs Xavier Loisy, Louis Agabriel, Robert Boudon, Yves Hadengue [UIC], Georges Baillet, Jean Bonnardel ⁹, Étienne Denis, Georges René Laederich, Georges Le Montréer [UIC], Henri Prangey [UIC], Antoine Louis Seitert ¹⁰, administrateurs sortants, pour une durée de six années, sous réserve du roulement prévu par l'article 20 des statuts.

II. – Modifications aux statuts

Suivant délibération en date à Saïgon du 28 juillet 1936, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Union financière d'Extrême-Orient a pris notamment la résolution suivante ci-après littéralement transcrite :

Première résolution

L'assemblée générale décide, d'apporter aux articles 2, 7, 11, 18, 20, 26, 31, 32, 42.50, 52, des statuts les modifications suivantes, à titre direct :

Article 2

⁹ Jean Bonnardel (Paris, 24 novembre 1897-Lisieux, 16 avril 1972) : fils aîné de Jean Bonnardel (1848-1924), grand patron du HPLM, homme d'affaires. Successeur de son père à la Compagnie industrielle du platine, administrateur de plusieurs sociétés indochinoises : Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925), Étains du Cammon (fév. 1927), CCNEO (1927-1934), Cie fermière des étains d'Extrême-Orient (1930). Voir le [Qui êtes-vous ?](#)

¹⁰ Antoine Louis Seitert (1889-1968) : fils d'Antoine Seitert, directeur du Crédit du Nord, et de Marie-Lucie Viellart. Carrière à la Banque industrielle de Chine, puis à la Banque franco-chinoise. Chevalier (1950), puis officier (1959) de la Légion d'honneur.

La société a pour objet : la prise d'intérêts et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires françaises, étrangères ou coloniales et notamment en Indochine ; le groupement des capitaux susceptibles d'être investis dans lesdites affaires ; la conduite de toutes opérations relatives au placement, à l'introduction et à la négociation de valeurs mobilières sur toutes Bourses ou marchés ; l'achat, la vente et l'exploitation de tous immeubles ; la gestion et l'administration sous toutes formes de toutes entreprises et plantations ; toutes ventes et tous achats de tous produits et marchandises ; d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles et agricoles, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux opérations ci-dessus.

Le surplus de l'article sans changement.

Article 7

Le 4^e alinéa de cet article est ainsi complété :

En cas d'augmentation de capital par la création d'actions à souscrire en espèces, les propriétaires d'actions composant alors le capital social auront, sauf décision contraire de l'Assemblée générale, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans les conditions prévues par les lois en vigueur.

Le Conseil détermine les formes, délais et conditions de l'émission.

Le 6^e alinéa de cet article est modifié ainsi :

Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre de titres suffisant pour obtenir une action pourront se réunir pour exercer leur droit, mais sans qu'il puisse en résulter de souscription indivise, Si, après l'exercice des droits de l'actionnaire, il reste des actions non souscrites, le solde sera mis à la disposition du conseil d'administration qui prendra, pour en assurer la souscription, toutes les mesures qu'il jugera utiles.

Le surplus de l'article est maintenu.

Article 11

La dernière phrase de cet article est complétée ainsi :

Toutefois, l'une des signatures d'administrateurs peut être remplacée par une griffe.

Article 14

Les deux premiers alinéas de cet article sont modifiés ainsi :

La cession des actions nominatives ne s'opère que par une déclaration de transfert signée du cédant et du cessionnaire ou de leurs mandataires, et inscrite sur un registre de la société. La signature de cédant ou de son mandataire suffit si les actions sont entièrement libérées.

La société peut, sous réserve des dispositions légales en vigueur, exiger que les signatures des parties soient certifiées par un agent de change, un notaire ou le maire du domicile du requérant.

Le surplus de l'article est maintenu.

Article 20

Le 2^e alinéa de cet article est supprimé purement et simplement :

Dans le 3^e alinéa les mots : à partir de cette époque, sont également supprimés.

Article 26

Le premier alinéa de cet article est modifié ainsi :

« Le conseil peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs directeurs, les pouvoirs qu'il juge convenables ».

Article 31

Cet article est supprimé et remplacé par le texte suivant

« L'assemblée générale confère les fonctions qui sont déterminées par les articles 32, 33 et 34 nouveaux de la loi du 24 juillet. 1867 à un ou plusieurs commissaires associés ou non, remplissant les conditions voulues par ces articles. Ce ou ces commissaires seront de nationalité française et rééligibles ».

« Si la société fait appel à l'épargne publique, l'un des commissaires au moins doit être choisi sur une liste établie par une commission siégeant au chef-lieu de la cour d'appel, dans le ressort de laquelle se trouve le siège social ».

« En cas de décès, démission, refus ou empêchement d'un commissaire désigné librement par l'assemblée, comme dans le cas où tous les commissaires sont choisis sur la liste dont il est question à l'alinéa précédent, l'assemblée générale aura le pouvoir de décider que le commissaire restant agira seul ».

« Les commissaires ont droit à une rémunération dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, reste maintenue jusqu'à décision nouvelle."

Article 32

Les deux avant-derniers alinéas de cet article sont, supprimés purement et simplement.

Le dernier alinéa est maintenu.

Article 42

Le 4^e alinéa de cet article est complété ainsi :

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les administrateurs et les commissaires, détermine les jetons de présence du conseil et la rémunération des commissaires.

Article 50

Cet article est supprimé et remplacé par le texte suivant :

Il est établi chaque année, conformément à l'article 9 du Code de Commerce, un inventaire contenant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

Dans cet inventaire, les divers éléments de l'actif social subissent les amortissements qui sont déterminés par le conseil d'administration.

Le bilan et le compte de profits et pertes présentés à l'assemblée doivent être établis conformément à l'article 35 nouveau de la loi du 24 juillet 1867 ».

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes et générale ment tous les documents qui, d'après la loi doivent être communiqués à l'assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, 15 jours au moins avant la date de l'assemblée ».

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale ».

Ils sont représentés à cette assemblée.

Tout actionnaire pourra, 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, prendre au siège social communication de la liste des actionnaires ».

Article 52

L'avant-dernier alinéa de cet article est ainsi complété :

Les dividendes des actions sont valablement payés au porteur du titre ou du coupon ou de la manière indiquée au décret du 26 octobre 1934 (article 28).

Copies en forme d'original des procès-verbaux de délibération des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 juillet 1936 susvisées ont été déposées à chacun des greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Saïgon le 1^{er} août 1936.

Pour extrait et mention

Le conseil d'administration.

L'Information d'I. C. du 1^{er} août 1936

Annuaire Desfossés, 1937, p. 2006 [saisi main] :
Union financière d'Extrême-Orient
Conseil : X. Loisy, pdt ; L. Agabriel, v.-pdt ; R. Boudon et Y. Hadengue, adm.-d. ; G. Baillet, J. Bonnardel, E. Denis, G.-René Laederich, G. Le Montreer, H. Prangey, A.L. Seitert.
Commissaires aux comptes : L. Brondeau, J. Chantrel.

Union financière d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 15.000.000 de francs
Siège social : 35, boulevard Charner Saïgon
R. C. Saïgon n° 228
DÉMISSION D'ADMINISTRATEUR
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 mai 1937)
[2nd article en début de rubrique Annonces légales].

Suivant délibération en date du 5 avril 1937, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT a donné *quitus* entier et définitif de sa gestion à M. Édouard de LABOULAYE, administrateur démissionnaire.

Copies en forme d'original du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 1937 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 5 mai 1937.

Pour extrait et mention
Le conseil d'administration

L'Impartial du 5 mai 1937.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mai 1937)

L'assemblée générale ordinaire de l'Union financière d'Extrême-Orient s'est tenue le 5 avril, à Saïgon.

Le rapport indique que le « Département Caoutchouc » a donné, au cours de l'exercice écoulé, des résultats satisfaisants qui ne font que se confirmer pour l'exercice en cours ; aussi la société a-t-elle complété son organisation par un bureau d'achat qui fonctionne à Singapore sous la forme d'une société filiale : la Malayan Rubber Trading Company, Ltd.

Parmi les participations, le Crédit mobilier indochinois* a augmenté son dividende, la Société des Plantations de Kratié a bénéficié de la hausse du caoutchouc et la Société Foncière Saïgonnaise, qui a fait l'objet de larges amortissements, se trouve portée, au bilan, pour une valeur que justifie l'importance de son domaine immobilier.

Le compte Résultats de l'exercice fait ressortir un profit de fr. : 1 million 187.130,17 contre fr. — 749.188,34 en 1935.

L'assemblée a décidé la mise en distribution d'un dividende brut de 6 %.

Le dividende net ressort à :

5 fr. 42 pour les actions nominatives et 4 fr. 75 pour les actions au porteur.

Il est payable depuis le 20 avril 1937 chez la Banque de l'Indochine, à Paris et dans toutes ses succursales et chez l'Union industrielle de crédit, 8, rue Lamennais à Paris.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 mai 1937)

Les comptes ont été approuvés par une assemblée tenue le 5 avril à Saïgon.
Ils font apparaître un bénéfice brut de 1 million 187.130 francs après amortissement, contre 749.188 francs en 1935.
Il a été décidé de distribuer la répartition statutaire de 6 %, soit 4 fr. 73 net au porteur. Il a été affecté 785.150 francs aux amortissements.
Le portefeuille figure au 31 décembre dernier pour 11 millions 361.943 fr. contre 13.597.673 francs.

AVIATION
UN AVION D'[AIR-FRANCE](#) S'ÉCRASE AUX INDES
Six morts
(*Le Journal des débats*, 9 mars 1938)

Un avion Potez 62, de la ligne Air France Saïgon-Marseille, qui volait de Calcutta à Allahabad, est venu s'écraser au sol hier, près de Tadatia, aux Indes.
Les causes de cet accident d'avion ayant pris feu à son contact avec le sol ne sont pas connues.
Les trois membres de l'équipage ont péri, ainsi que les trois passagers, parmi lesquels se trouvaient [M. et M^{me} Boudon](#) et M. Valançot. L'équipage était composé du pilote Pierre Robin, du mécanicien Swager et du radio Poujol.

.....

NOS INFORMATIONS
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 mars 1938)

Nos lecteurs auront appris par la presse quotidienne le tragique accident survenu à Datia [*sic* : *Tadatia*], aux Indes anglaises, à l'avion de la ligne régulière Marseille Hanoï, au cours duquel ont péri, outre les membres d'un équipage de haute valeur, M. [Robert] Boudon, vice-président délégué de la Société fiduciaire d'Indochine, et Mme, née de Kelen [*sic* : *de Deken*], ainsi que monsieur Valençot, inspecteur de l'enseignement, proviseur du Lycée Pétrus Ky. Aux familles des victimes, et à tous ceux que ce deuil afflige, *L'Information d'Indochine* présente ses condoléances émues.

INDOCHINE
Une catastrophe
L'avion parti dimanche de Hanoi s'écrase entre Calcutta et Jodhpur
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 mars 1938)

Un deuil affreux vient d'atteindre les Ailes françaises qui sillonnent la ligne France-Indochine.

L'avion, parti de Hanoï dimanche dernier et qui, avec ses trois hommes d'équipage, transportait trois passagers provenant de Saïgon, s'est écrasé à Dathia [*sic* : *Tadatia*] aux Indes anglaises, le lendemain de son départ.

Les trois passagers, M. et M^{me} Boudon, de la Société fiduciaire de l'I.C., et M. Valençot, proviseur agrégé du Lycée Pétrus Ky de Saïgon, le pilote Robin, le mécanicien Schwager, le radio Pujol ont péri carbonisés, le courrier transporté aussi. L'avion était un « Potez 62 » qui arrivait à la fin de sa carrière.

Nous avons signalé, dimanche dernier, l'inquiétude que manifestait le public à propos des retards répétés des avions de la ligne, ces temps derniers. Nous n'aurons pas devant ce terrible malheur, le mauvais goût d'insister.

Il y eut, à la cathédrale de Saïgon, jeudi, un service religieux à la mémoire de M^{me} et M. Boudon. Vendredi, un autre service à la mémoire des membres de l'équipage et, au Lycée Pétrus Ky, une cérémonie commémorative pour le proviseur Valençot. On peut dire que tout Saïgon, au cours de ces cérémonies, a communiqué dans la même douleur.

.....

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve BOUDON ;
Monsieur et Madame André BOUDON ;
et leur parents, alliés et amis,
ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Robert Boudon

Vice-président délégué de la Société fiduciaire d'Indochine,
Administrateur délégué des sociétés
Union financière d'Extrême-Orient
Crédit mobilier indochinois
Société foncière saïgonnaise
Administrateur de la Société des plantations de Kratié

Et vous prie d'assister au service qui sera célébré à sa mémoire en la cathédrale de Saïgon le jeudi 10 mars à sept heures et demie.

.

Madame de DEKEN et son fils ;
leurs parents, alliés et amis.
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Robert BOUDON née de DEKEN

survenu accidentellement aux Indes Anglaises le sept mars 1938 et vous prie d'assister au service qui sera célébré à sa mémoire en la cathédrale de Saïgon le 10 mars à 7 heures et demie.

RAPATRIEMENT DES CORPS

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1938)

Le *Bernardin-de-Saint-Pierre*, des Messageries maritimes, courrier d'Indochine et des Indes françaises, a ramené à Marseille les corps des six victimes d'un accident d'aviation qui s'est produit au cours du survol des Indes anglaises, le mois dernier. Il s'agit du pilote Robin, de ses équipiers Schmayr [*sic* : *Schwager*] et Pujol, de M. Valemcot [*sic* : *Valençot*] et de M. et M^{me} Boudon, passagers.

Union financière d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital
de 15.000.000 francs
Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon
R. C. Saïgon N. 228
NOMINATION D'ADMINISTRATEURS
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 juin 1938)

Suivant délibération en date à Saïgon du 20 juin 1938, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT a :

— nommé aux fonctions d'administrateurs :

MM. Antoine SEITERT

Louis AGABRIEL

Georges BAILLET

Georges LE MONTRÉER

pour une durée de six années qui expirera le jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1943.

— ratifié la nomination aux fonctions d'administrateurs faite à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa séance du 15 mars 1938, de M. André NOUAILHETAS ¹¹ en remplacement de M. Robert BOUDON [† accident d'avion] et de M. Gaston BOURGOIS ¹² en remplacement de M. Étienne DENIS.

La durée des fonctions de MM. NOUAILHETAS et BOURGOIS est limitée à celle des fonctions de MM. BOUDON et DENIS, sous réserve du roulement prévu à l'art. 20 des statuts.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1938 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon, le 22 juin 1938.

L'Information d'I. C. du 25 juin 1938.

Union financière d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1938)

Saïgon. — Les comptes de l'exercice 1937 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 20 juin se soldent par un bénéfice de 1.510.549 fr. contre 1.187.130 francs pour l'exercice précédent. Après diverses affectations et amortissements, le disponible s'élève à 947 368 francs.

Le conseil proposera le maintien du dividende à 6 fr. brut par action.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

¹¹ André Nouailhetas (1900-1952) : administrateur délégué de la [Société fiduciaire d'Indochine](#) (même groupe).

¹² Louis-Georges-Gaston-Athanase Bourgois (1874-1955) : polytechnicien, officier de marine, interprète de l'ambassade de France à Tokyo où il épouse en 1916 Louise Regnault, la fille de l'ambassadeur, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 21 septembre 1919) : gérant du vice-consulat de France à Vladivostok. Puis consul à Genève auprès de la S.D.N., représentant de la France à la conférence de l'opium. Retraité le 1^{er} octobre 1937.

L'assemblée générale ordinaire de l'Union financière d'Extrême-Orient s'est tenue le 29 juin, à Saïgon.

Le rapport indique que le « Département Caoutchouc » a donné, au cours de l'exercice écoulé, des résultats satisfaisants qui ne font que se confirmer pour l'exercice en cours ; la Malayan Rubber Trading C^o Ltd., société filiale installée à Singapour, a normalement fonctionné en liaison avec le « Département Caoutchouc » : son premier exercice n'étant clôturé qu'en 1938, les résultats n'apparaissent pas encore dans les comptes de l'exercice 1937.

Parmi les participations, le Crédit mobilier indochinois a maintenu son dividende, la Société des plantations de Kratié a eu un exercice favorable qui se traduira par une distribution de dividende pour l'exercice en cours, la Société foncière saïgonnaise a clôturé son exercice en léger bénéfice et figure au bilan pour une valeur que justifie son domaine immobilier.

Le compte Résultats de l'exercice fait ressortir un profit de 1.510.549 fr. 27 contre 1.187.130 fr. 17 en 1938.

L'assemblée a décidé la mise en distribution d'un dividende brut de 6 01. Le dividende net, payable à partir du 15 juillet, ressort à : 5 fr. 82 pour les actions nominatives et 5 fr. 54 pour les actions au porteur.

Union financière d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 15.000.000 fr.
Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon
R. C. Saïgon n^o 228

Quitus aux administrateurs

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 13 mai 1939)

Suivant délibération en date à Saïgon du 4 mai 1939, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société dite UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT a donné *quitus* entier et définitif de leur gestion à M. Étienne DENIS, administrateur démissionnaire, et à la Succession de M. Robert BOUDON, administrateur décédé.

Copies en forme d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1939 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 10 mai 1939)

Pour extrait et mention.

Le conseil d'administration

L'Information d'I. C. du 13 mai 1939

Étude de M^e Albert DETAY, docteur en droit,
licencié ès lettres, notaire à Saïgon,
15, rue Taberd

Union financière d'Extrême-Orient
Société anonyme au capital de 15.000.000 fr.
Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon
R. C. Saïgon n^o 228

Quitus aux administrateurs

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 30 septembre 1939)

Aux termes de deux délibérations en date la première du 7 mai 1931 et la seconde du 21 décembre 1933, des procès-verbaux desquels des extraits ont été annexés à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e DETAY, notaire à Saïgon, le 16 septembre 1939, le conseil d'administration de la société dite L' « UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT » a décidé de transférer le siège social d'abord du n° 24 rue Catinat à Saïgon, au n° 1 rue Chaigneau même ville, puis de cette dernière adresse au n° 35 du boulevard Charner, également à Saïgon.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 419 :
Union financière d'Extrême-Orient
Conseil : X. Loisy, pdt ; L. Agabriel, v.-pdt ; A. Nouailhetas et Y. Hadengue, adm.-d. ; G. Baillet, J. Bonnardel, G. Bourgois, G.-René Laederich, G. Le Montreer, H. Prangey, A.L. Seitert.
Commissaires aux comptes : L. Brondeau, J. Chantrel.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 mai 1940)

L'assemblée générale ordinaire de l'Union financière d'Extrême-Orient s'est tenue le 30 avril 1940, à Saïgon.

Le compte Résultats de l'exercice fait ressortir un profit de 2.678.931 fr. 86, contre 2.862.342 fr. 70 en 1938.

L'assemblée a décidé la mise en distribution d'un dividende de 10 fr. pour les actions et 6 fr. 66 pour les parts.

Le dividende net ressort à : 9 fr. 26 pour les actions nominatives, 8 fr. 65 pour les actions au porteur, 6 fr. 17 pour les parts nominatives et 5 fr. 71 pour les parts au porteur.

Il est payable, à partir du 30 avril 1940, chez la Banque de l'Indochine et dans toutes ses succursales et agences, et chez l'Union industrielle de crédit, 8, rue Lamennais, à Paris.

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 16 février 1941)

SAIGON, 15 fév. — L'amiral Decoux a reçu le 15 février M. Biron ¹³, directeur de l'Union française [*sic : financière*] d'Extrême-Orient [UFEO]...

Gouvernement général
Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1941)

Hanoi, 6 mars (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 6 mars ... M. Nouailhetas, administrateur délégué de l'Union financière d'Extrême-Orient

¹³ Louis-Joseph Biron (La Londe-Les Maures (Var), 22 février 1905-Paris XIII^e, 19 octobre 1985) : chevalier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 3 mars 1954).

COMPTOIR DE VENTE DU CAOUTCHOUC
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} février 1942)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 13 janvier 1942, le conseil d'administration du Comptoir de vente du caoutchouc est composé, pour l'année 1942, des personnalités suivantes :

.....
M. Biron, directeur de l'U. F. E. O., membre ;

.....
Le délégué du directeur des Services économiques à Saïgon, commissaire du gouvernement.

Au Golf-Club de Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} mars 1942)

L'assemblée générale annuelle du Golf-Club s'est tenue mardi dernier à 19 heures dans les salons de l'Hôtel Continental.

En raison des circonstances qui ont ralenti quelque peu l'activité habituelle des membres — en premier lieu, la difficulté d'assurer le ravitaillement en matériel et balles —, il y eut seulement le quart des membres pour entendre les rapports annuels qui furent approuvés à l'unanimité.

Il fut ensuite procédé à la désignation des membres du comité pour l'année 1942. À l'unanimité encore, les membres sortants furent réélus — avec en plus de vifs remerciements pour le passé et pour l'avenir.

Le comité est ainsi composé :

Président : M. Soulé.

1^{er} vice-président : Amiral Bérenger.

2^e vice-président : M. Biron.

Secrétaire général : M. Biron (qui a bien voulu accepter les deux fonctions).

Trésorier : M. Sarda.

Capitaine : M. Becker.

Barman : M. du Bourg [de la Shell].

Souscription pour la [cité universitaire de Hanoï](#)
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1942)

Liste des personnalités et collectivités de Cochinchine qui ont souscrit des sommes égales ou supérieures à 50 p. :

Personnel Union financière d'E.-O. 54 p.

Secours national
Quinzaine 1942
(novembre)
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1942)

L'Union financière d'Extrême-Orient et ses filiales 14.000,00
Monsieur Biron 1.000,00

Chambre de commerce de Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 décembre 1942)

Un arrêté du 27 octobre 1942 du secrétaire d'État aux Colonies fixe certaines modifications à la composition de la chambre de commerce de Saïgon.

Art. 2. – MM. de Ligondès et Biron sont nommés membres suppléants de la dite assemblée.

BALO, 7 décembre 1942

Président : Xavier Loisy

<https://www.retronews.fr/journal/bulletin-des-annonces-legales-obligatoires-a-la-charge-des-societes-financieres/7-decembre-1942/1893/4724058/3?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%2522Union%2520financi%25C3%25A8re%2520d%25E2%2580%2599Extr%25C3%25AAme-Orient%2522%26sort%3Ddate-desc%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26page%3D4%26searchIn%3Dall%26total%3D159&index=91>

UNION FINANCIERE D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Journal*, 14 décembre 1942)

Augmentation du capital de 20.625.000 fr. à 30.000.000 par émission à 110 francs et admission éventuelle à la cote de 93.750 actions de 100 francs, jouissance du 1^{er} janvier 1943. Droit : 5 actions nouvelles pour 11 anciennes.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
Société fondée le 23 octobre 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : prise d'intérêts et de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires françaises, étrangères ou coloniales et notamment en Indochine, groupement de capitaux et conduite de toutes opérations relatives au placement, à l'introduction et à la négociation de valeurs mobilières, sur tous Bourses ou marchés.

Participations : Plantations de Kratié, Caoutchoucs de Phuoc-hoa, Crédit mobilier indochinois, Foncière saïgonnaise, Fiduciaire d'Indochine.

Siège social : 35, boulevard Charner à Saïgon.

Capital : 30.000.000 fr., divisé en 300.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 15.000.000 fr. en 150.000 actions de 100 fr.

Porté en 1941 à 20.625.000 fr. par transformation des 22.500 parts bénéficiaires en 15.000 actions de 100 fr. et création de 41.250 actions de 100 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires (prélèvements sur les réserves).

Porté en 1943 à 30.000.000 fr. par création de 93.750 actions de 100 fr. émises à 110 fr.

Parts bénéficiaires : à l'origine, 22.500 parts, supprimées le 23 décembre 1941.

Conseil d'administration : MM. Xavier LOISY, président ; Louis AGABRIEL, vice-président ; Yves HADENGUE, André NOUAILHETAS, administrateurs délégués ; Georges BAILLET, Jean BONNARDEL [HPLM], Gaston BOURGOIS, Georges René LAEDERICH, Georges Le MONTRÉER, Henri PRANGEY, Antoine-Louis SEITERT [Banque franco-chinoise], Alfred FILUZEAU [polytechnicien, insp. Eaux et électricité de l'Indochine], Alexis BRUNET [Chargeurs réunis], Pierre DARGELOS [dir. gén. SFEDTP-IC], Louis BIRON, administrateurs.

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil et le solde aux actions (sauf prélèvement pour constitution d'un fonds de réserve extraordinaire).

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions et parts.

Ex.	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par part	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.	fr.
1938	2.862	1.650	10	6,66	110	75
1939	2.688	1.650	10	6,66	131	80
1940	2.921	2.567	15	15	160	107
1941	3.792	3.094	15	—	270	202

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 418 fr.

(Bulletin administratif de l'Annam, 1943)

22 janvier 1943. — Extrait d'un arrêté résiliant les contrats de gemmage des pins du Haut-Donnaï passés avec l'Union financière d'Extrême-Orient, M^{me} V^{ve} Ribot et M. Dureuil.

Avis de demande de concession
(Bulletin administratif de l'Annam, 16 mars 1944)

Le public est informé qu'une demande de concession de terrains ruraux dont ci-après teneur, a été déposée dans les bureaux de la résidence supérieure

Saïgon le 19 février 1943

Monsieur le résident supérieur en Annam à Hué
s /c de Monsieur le résident de France à Dalat

Monsieur le résident supérieur,

Je, soussigné Louis Biron, demeurant à Saïgon, 35, boulevard Charner, agissant en qualité de directeur de la Société fiduciaire d'Indochine, société anonyme au capital de 1.200.000 francs, dont le siège social est à Saïgon, 35, boulevard Charner,

Ladite société agissant en qualité de mandataire de la Société dite « Union financière d'Extrême-Orient », société anonyme au capital de 20.625.000 francs, dont le siège social est à Saïgon, 35, boulevard Charner,

Ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, à titre onéreux, la concession d'un terrain de 299 hectares sis dans la province du Haut-Donnaï (délégation de Djiring), destiné aux cultures arbustives de montagne, et plus spécialement à une plantation de thé.

Veuillez trouver ci-après des renseignements requis :

Demandeur. — Union financière d'Extrême-Orient, société anonyme au capital 20.625.000 francs, dont le siège social est à Saïgon, boulevard Charner, n° 35.

Désignation du lot de terrain. — Ce terrain domanial est situé dans la province du Haut-Donnaï, délégation de Djiring, au nord de la route coloniale n° 20, entre les km 114,050 et 115,200, d'une superficie de 299 hectares, borné au nord par un terrain domanial, au sud par la route coloniale n° 20, à l'est par la Station expérimentale du Haut-Donnaï à Công-Hinh, à l'ouest par un terrain domanial et dont, au surplus, la délimitation fait l'objet du plan ci-joint, conforme à celui qui se trouvait joint à la demande de concession de M. Nouailhetas du 15 janvier 1940, mais auquel ont été apportées les modifications suivantes :

- a) réserve d'une bande de 15M. de largeur en bordure de la route Coloniale n° 20 ;
- b) réserve d'une bande où se trouvent situées des carrières pouvant intéresser les Travaux publics de 100 M. en profondeur et 200 M. sur la route coloniale, du km 182+700 au km 182+900

Union financière d'Extrême-Orient
Société fiduciaire d'Indochine
le directeur
Signé : BIRON

Les oppositions qui pourront être formulées à l'encontre de cette demande seront reçues au 1^{er} bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué pendant un délai de deux mois à compter de la date d'opposition du présent avis.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 477 :
Union financière d'Extrême-Orient
Conseil : X. Loisy, pdt ; L. Agabriel, v.-pdt ; A. Nouailhetas et Y. Hadengue, adm.-d. ; G. Baillet, J. Bonnardel, G. Bourgois, G.-René Laederich, G. Le Montreer, H. Prangey, A.L. Seitert, L. Biron, A. Brunet, P. Dargelos, A. Filuzeau.
Commissaires aux comptes : L. Brondeau, J. Chantrel.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 juin 1947)

Les comptes de l'exercice 1946 se soldent par un bénéfice de 532.195 piastres indochinoises. Il sera proposé à l'assemblée qui va être prochainement convoquée, un dividende brut de 12 %, soit 1,20 piastre par action.

Sur ce dividende, un acompte de moitié a été payé le 10 mars 1947.

L'exercice en cours apparaît également sous un jour favorable et si certaines participations financières de la Société ont encore été improductives en raison des circonstances, l'activité du département caoutchouc a été très satisfaisante.

Les plantations de thé et de café, ainsi que les intérêts que la Société possède dans une affaire de caoutchouc manufacturé, contribuent aux résultats pour une part notable.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 444:

Union financière d'Extrême-Orient

Conseil : X. Loisy, pdt ; L. Agabriel, v.-pdt ; A. Nouailhetas et Y. Hadengue, adm.-d. ; G. Baillet, J. Bonnardel, G. Bourgois, G. Le Montreer, H. Prangey, A.L. Seitert, L. Biron, P. Dargelos, A. Filuzeau, H. de Chambure ¹⁴.

Commissaires aux comptes : C. Christol, Ed. Orio.

12 juillet 1948 : 800 t. de caoutchouc incendiées au magasin U.F.E.O. de Saïgon ¹⁵.

DEUILS

(*Le Figaro*, 10 janvier 1949)

— On annonce la mort de M. Xavier LOISY, ancien élève de l'École polytechnique, ancien inspecteur des Colonies, président d'honneur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, président de la Compagnie des Chemins de fer tunisiens, commandeur de la Légion d'honneur, survenue en son domicile, le 8 janvier. Ses obsèques auront lieu demain mardi 11 janvier, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (8, rue de l'Annonciation) .

De la part de M. et M^{me} Jean Moreau-Defarges et leurs enfants, M. Jean Robert, inspecteur des Finances, M^{me} et leurs filles.

¹⁴ [Hubert Pelletier de Chambure](#) (1903-1953) : de la Banque de l'Indochine.

¹⁵ *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954*, Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1996, p. 204.

Louis GABRIEL, président

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(BALO, 12 septembre 1949)

But de la présente insertion. — La présente. Insertion est effectuée en vue de l'admission à la cote des 9.350 actions nouvelles de 10 piastres nominal représentant l'augmentation de capital réalisée le 19 mars 1949 et réservée aux actionnaires empêchés de souscrire en 1943 du fait de circonstances résultant de l'état de guerre.

Union financière d'Extrême-Orient :
Le président du conseil d'administration,
LOUIS AGABRIEL,
demeurant à Paris, 155, avenue Victor-Hugo,
faisant élection de domicile 8, rue Lamennais, à Paris.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 avril 1950)

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 20 avril 1950 s'est tenue valablement à Saïgon. Elle a vérifié la sincérité de l'augmentation de capital en numéraire de 2.911.200 piastres et constaté qu'en vertu des résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1949, le capital se trouvait porté à 10 millions de piastres, divisé en 308.850 actions de 10 piastres et 34.556 actions de 200 piastres.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1950)

Le conseil d'administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 1949 aux résultats duquel ne participent que les actions anciennes d'un nominal de 10 piastres ; il a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée pour la fin de juillet, la répartition d'un dividende brut de 25 %.

Le rapport qui sera présenté à l'assemblée générale fait état des investissements nouveaux réalisés par la société aux U.S.A., au Japon et à Djibouti.

Les opérations pour l'attribution des 20.000 actions nouvelles gratuites commenceront dans la deuxième quinzaine de juin.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1950)

L'assemblée générale ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur les résultats de l'exercice 1949, s'est tenue à Saïgon le 20 juillet 1950. Elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis et qui font apparaître un bénéfice de 1.097.461,16 piastres.

Elle a dévidé la mise en paiement, le 16 août, d'un dividende brut de 25 % aux actions anciennes de 10 piastres qui. seules, participent aux résultats de l'exercice 1949.

Le rapport fait état des activités nouvelles de la Société aux U.S.A., au Japon et en Afrique Orientale. Il rappelle que le capital a été porté à 10 millions de piastres, partie par souscription en numéraire, partie par incorporation de réserves en vue de faciliter le financement de ces activités nouvelles.

AEC 1951-143 — Union financière d'Extrême-Orient (U.F.E.O.), 35, boulevard Charner, SAÏGON (Cochinchine).

Correspondant à PARIS : Sté anon. de commerce et de coM. p. l'Extr.-Orient, 8, rue Lamennais (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 23 octobre 1929, 10 millions de piastres en 308.880 act. de 10 p. et 34.556 act. de 200 p. — Dividende brut (act. de 10 p.) : 1948, 1 p. 50 ; 1949, 2 p. 50.

Objet. — Prise d'intérêts et de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires françaises, étrangères ou coloniales, notamment en Indochine. Gestion ou administration, sous toutes formes, de toutes entreprises de plantations ; ventes et achats de tous produits et marchandises.

Conseil. — MM. Louis Agabriel, présid. ; Yves Hadengue et André Nouailhetas, admin.-dél. ; Louis Biron, Jean Bonnardel, Gaston Bourgois, Hubert de Chambure [Bq de l'Indoch.], Pierre Dargelos [SFEDTP], Alfred Filuzeau [polytechnicien, inspecteur de la Cie des Eaux et d'électricité de l'IC], Henri Lacaille, Georges Le Montréer ; Henri Prangey, Antoine Seitert [Banque franco-chinoise].

(Paris-Presse-L'Intransigeant, 13 mars 1951)

Coupons payables ce jour.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1951)

L'assemblée générale ordinaire convoquée à l'effet de statuer sur les résultats de l'exercice 1950 s'est tenue à Saïgon le 4 juin 1951.

Elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis et qui font apparaître un bénéfice de 1.984.067.32 piastres contre 1.097.461.16 piastres pour l'exercice précédent. Elle a décidé la mise en paiement, le 1^{er} juillet d'un dividende brut de 15 fr. à toutes les actions formant le capital actuel de 10 millions de piastres.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour n'a pu délibérer faute de quorum. Elle sera convoquée à nouveau pour le 21 juin.

1951 (juin) : TRANSFERT DU SIÈGE À DJIBOUTI



Coll. Olivier Galand

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 de piastres indochinoises
divisé en 50000 actions de 200 fr. chacune

Siège social transféré à DJIBOUTI
Capital converti en 104.000 de francs Djibouti
divisé en 50.000 actions de 2.080 francs Djibouti chacune
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1951).

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

Siège social à Saïgon

ACTION DE 200 PIASTRES AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du Viet-Nam, du 23 décembre 1950

Weisshoff grav., Paris

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1951)

L'assemblée générale extraordinaire a délibéré valablement à Saïgon, le 21 juin, sur deuxième convocation.

Elle a décidé le transfert du siège social à Djibouti et converti le capital de 10 millions de piastres indochinoises en 104 millions de francs-Djibouti. En conséquence, les actions de 200 piastres et les actions de 10 piastres, dont le regroupement a été décidé, seront respectivement d'un nominal de 2.080 Djibouti et 104 fr.-Djibouti.

Ces dispositions ne modifient pas les conditions de mise en paiement, à partir du 1^{er} juillet, du solde de dividende de l'exercice 1950.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1952)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 8 juillet, à Djibouti. Elle a approuvé les comptes et décidé la distribution d'un dividende de 15 % brut après affectation à la Réserve générale d'une somme de 7.216.080 francs Dj.

Le dividende net sera payable à partir du 1^{er} septembre, chez l'Union Industrielle de crédit, 8, rue Lamennais, à Paris, et chez la Banque de l'Indochine, ses succursales et agences, à raison de 13,67 francs Dj. pour les actions de 104 fr. Dj. et de 273,56 francs Dj. pour les actions de 2.080 francs Dj.

Publicité
(Indochine Sud-Est asiatique, septembre 1952)

Matières plastiques

Caoutchouc manufacturé

**UNION
FINANCIÈRE
EXTRÊME-
ORIENT**

ÉBONITE - BAKÉLITE - VINYLITE - ALKATHEN
REVÊTEMENT SUR MÉTAL - TISSUS GOMMÉS
TUYAUX - BOTTES - SPONGIEUX - JOINTS
TAPIS DE SOL - COURROIES
TOUS ARTICLES INDUSTRIELS

●
Usine et Bureaux :

4, rue Cornulier-Lucinière

Téléphone : CARDI 411

(Paris-Presse-L'Intransigeant, 20 septembre 1952)

(Paris-Presse-L'Intransigeant, 20 septembre 1952)

Union financière d'ExtrêmeOrient. — Bénéfice brut de 1951 : 23 585 622 fr. Djibouti
Dividende : 15.60 fr. Dj. par action non regroupée et 312 par action regroupée.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(L'Information financière, économique et politique, 7 octobre 1953)

L'assemblée générale extraordinaire convoquée au siège social de Djibouti a délibéré valablement, le quorum légal ayant été atteint.

Elle a porté le capital de 104 millions à 125 millions de francs Dj., par incorporation d'une somme de 21 millions de francs Dj., prélevée sur la réserve générale.

En conséquence, le capital nominal des actions se trouve porté de 2.080 à 2.500 francs Dj., avec jouissance du 1^{er} janvier 1933.



Coll. Jacques Bobée

UNION FINANCIÈRE D'EXTREME-ORIENT

Société anonyme

Capital social : 10.000.000 de piastres indochinoises
divisé en 50000 actions de 200 fr. chacune

Siège social transféré à DJIBOUTI
Capital converti en 104.000 de francs Djibouti
divisé en 50.000 actions de 2.080 francs Djibouti chacune
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1951).

Capital social
125.000 de francs Djibouti
divisé en 50.000 actions de 2.500 francs Djibouti
A.G.E. 2 octobre 1953

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

Siège social à Saïgon

ACTION DE 200 PIASTRES AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : ?
Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du Viet-Nam, du 23 décembre 1950

Weisshoff grav., Paris

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1953)

Les opérations commerciales d'import-export ont pris un développement important, tant par leur volume que par leur diversité ; la plus grande partie est traitée entre les États associés d'une part, la France et l'Union française d'autre part. L'agence de Saïgon a, en outre, conclu un certain nombre d'affaires avec les États-Unis et le Japon.

Les principaux produits traités ont été à l'import, le sucre, la farine, les matériaux de construction, les produits métallurgiques et chimiques ; à l'export. les riz et brisures et le maïs.

L'**usine** de caoutchouc manufacturé a considérablement accru le volume et la variété de ses fabrications et l'exercice en cours paraît devoir être très satisfaisant.

Remplissant déjà le rôle d'agent de l'Isthmian Line à Saïgon et Djibouti, la société espère obtenir, dans cette dernière localité, la représentation d'une ou plusieurs lignes étrangères **desservant** les ports européens.

Le dernier rapport signalait que le transfert du siège à Djibouti permettait de mieux suivre les opérations de certaines filiales.

NÉCROLOGIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1954)

Nous apprenons le décès de M. Louis Agabriel, officier de la Légion d'honneur, président-directeur général de l'Union Industrielle de Crédit et président de l'Union financière d'Extrême-Orient

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des relations avec les États associés
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1954)

Chevalier

Biron (Louis-Joseph), administrateur de sociétés, Saïgon ; 28 ans 7 mois 9 jours de pratique professionnelle.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 août 1954)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 5 août 1954 à Djibouti. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1953 et décidé la distribution d'un dividende de 15 %, après affectation à la réserve générale d'une somme de 10 millions de fr.-Dj.

Le dividende sera payable à partir du 30 août 1954 chez l'UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT, 8, rue Lamennais, à Paris et chez la BANQUE DE L'INDOCHINE, ses succursales et agences, à raison de fr.-Dj. 18,75 pour les actions de 125 fr.-Dj. et de fr.-Dj. 375 pour les actions de 2.500 fr.-Dj.

L'assemblée a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Paul Baudouin faite à titre provisoire par le conseil d'administration.

Les mandats d'administrateurs de MM. Gaston Bourgois, Louis Biron, Pierre Dargelos, Aimé Filuzeau et Henri Prangey ont été renouvelés.

Union financière d'Extrême-Orient [Desfossés 1956/312]

SIÈGE SOCIAL : Djibouti (Côte française des Somalis). Correspondant à Paris : Société auxiliaire de commerce et de commission pour l'Extrême-Orient, 23, avenue Kléber. Tél. PAS. 38-14.

Baudouin (Paul)[1894. Ép. Gabrielle Angoulvant. 1941-1944 pdt Banque de l'Indochine = 113. Père de Colette ép. Guy Dewez < Henry >...], 163 (CLAL), 312 (pdt UFEO), 735 (pdt Min. Oubangui orient.), 1163 (pdg Huta Bankowa), 1815 (Kratie), 1927 (v.-pdt Distilleries de l'Indochine).

Biron (Louis), 295 (adm.-dir. Foncière saïgonnaise), 312 (adm.-dir. UFEO), 1815 (Kratie), 1842 (Manuf. indoch. cigarettes).

Bonnardel (Jean = Jean-Marie. Fils de Jean, fdt de stés min. et métall. en Russie. Ép. Madeleine de Montgomery puis Tatiana Tikomiroff)[ex-adM. CIC][⁰ /_{x0}], 312 (UFEO), 465 (HPLM), 1030 (Éts Henry Hamelle), 1163 (Huta Bankowa).

Bourgois (Gaston), 312 (UFEO).

Dargelos (Pierre)[1889-1976][X, ing. (1920), dir. (1926), dir. gén. (1929-1947) DTP en Indochine], 312 (UFEO).

Filuzeau (Alfred)(polytechnicien, inspecteur Eaux élec. IC, élu en 1940 membre du Grd Conseil des intérêts éco. et fin. de l'IC), 312 (UFEO), 1361 (Eaux élec Indo.).

Hadengue (Yves)(1892-1970)(ép. Jeanne Duruy), 199 (secr. UIC), 312 (UFEO), 1815 (pdt Kratie).

Lacaille (gén. Henri)(1895-1978), 255 (Caisse foncière de crédit...), 259 (dg Foncière lyonnaise), 312 (UFEO), 1815 (Plant. de Kratie).

Le Montréer (Georges)[/_{x0}][Banque SAGA*], 312 (UFEO).

Prangey (Henri)[^x /_{oo}], 199 (ph UIC), 312 (Union financ. d'Ext.-Orient), 977 (pdt Fives-Lille), 987 (pdt Manurhin), 1561 (Ciments français), 1990 (Say), 2181 (Sté nouvelle de Papeterie [Darblay]).

Seitert (Antoine-Louis)(1889-1968, 198 (Union bancaire du Nord), 312 (UFEO), 909 (LTC Lens).

Aubry (G.), 312 (comm. cptes UFEO).

Brière de la Hosserraye (Yves)[fils de Jean, membre du conseil de surv. de la Cie Lebon], 312 (comm. cptes UFEO).

PARTICIPATIONS : Plantations de Kratie, Plantations du Haut-Donnaï, Crédit mobilier indochinois, Foncière Saïgonnaise, Fiduciaire d'Indochine. Filiales : Malayan Rubber Trading Cy, Société auxiliaire de commerce et de commission pour l'Extrême-Orient, Compagnie française de l'océan Indien, Ufinindo International Corporation, Comptoir commercial bourbonnais, Société commerciale France-Éthiopie.

CAPITAL SOCIAL : 125 millions de fr.-Djibouti, divisé en 50.000 actions de 2.500 fr.-Djibouti.

À l'origine, 15 millions. Porté fin 1941 à 20.625.000 fr. Par l'incorporation de réserves, et la création de 56.250 actions, dont 15.000 échangées contre les 22.500 parts existantes et 41.250 distribuées aux actionnaires ; et en janvier 1943 à 30 millions de fr. (émission à 110 fr.). Transformé en piastres en 1947. Porté en 1949 à 3.093.500 piastres (actionnaires empêchés), puis ramené à 3.099.800 piastres par rachat et annulation de 470 actions de 10 piastres. Porté en 1950 à 6 millions de piastres par l'émission au pair de 14.556 actions de 200 piastres, puis à 10 millions de piastres par création de 20.000 actions gratuites de 200 piastres (1 pour 30 anciennes de 10 piastres et 2 pour 3 nouvelles de 200 piastres). Regroupement des actions de 10 piastres (actuellement 125 fr. Djibouti en actions de 200 piastres

(actuellement 2.500 fr. Djibouti) à partir du 20 août 1951 et jusqu'au 24 septembre 1955. Transformé en francs-Djibouti en 1951. Porté en 1953 à 125 millions de francs-Djibouti par élévation du nominal à 2.500 fr.-Djibouti.

1 \$ I.C. = 12,5 fr. Djibouti = 10 fr.

	Bénéfice nets	Dividende total
	en milliers de fr	
1941	3.792	3.094
1942	3.560	3.094
1943	3.737	3.600
1944	—	—
	en milliers de \$ I.C.	
1945	- 52	—
1946	532	388
1947	710	450
1948	4.350	864
1949	1.097	858
1950	1.984	1.500
	en milliers de fr. Djibouti	
1951	22.585	15.600
1952	31.941	15.600
1953	33.509	18.750
1954	—	—

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 octobre 1956)

À l'assemblée ordinaire du 7 novembre, il sera proposé de maintenir le dividende de l'exercice 1955 à 15 %.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 novembre 1956)

L'assemblée ordinaire tenue le 7 novembre, à Djibouti, a approuvé les comptes de l'exercice 1955 et décidé la distribution d'un dividende de 15 %.

Elle a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Michel Agabriel faite à titre provisoire par le conseil d'administration.

Les mandats d'administrateur de MM. Paul Baudouin, Georges Le Montréer, et Antoine L. Seitert ont été renouvelés.

Le dividende sera payable à partir du 28 novembre chez l'Union industrielle de crédit, 8, rue Lamennais, à Paris, et chez la Banque de l'Indochine, ses succursales et agences, à raison de Fr.-Dj. 375 par action.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1957)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 7 septembre à Djibouti. Elle a approuvé les comptes de 1956 et fixé le dividende à 15 %, soit 375 francs-Djibouti.

Ce dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts et taxes exigibles, contre remise du coupon n° 26 ou estampillais correspondant des certificats nominatifs chez l'Union Industrielle de Crédit, 8, rue Lamennais, et chez la Banque de l'Indochine, ses succursales et ses agences, et ce, à une date qui sera fixée par le conseil d'administration

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Gaston Rueff ¹⁶ aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa séance du 13 mai 1957

Le mandat d'administrateur de M. Louis Biron a été renouvelé.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1957)

À l'assemblée extraordinaire du octobre, il sera proposé d'augmenter le capital actuellement fixé à 125 millions de francs-Djibouti, par création d'actions en représentation d'apports de valeurs mobilières.

Cette opération résulte de conventions, intervenues à la date du 9 octobre, entre la Société et diverses sociétés apporteurs qui seront également soumises à l'approbation de l'assemblée.

L'ordre du jour prévoit la nomination d'un commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} novembre 1957)

L'assemblée extraordinaire s'est réunie le 29 octobre à Djibouti.

Elle a, à titre provisoire, approuvé les conventions d'apport qui lui étaient soumises et décidé, sous conditions suspensives de l'exécution des formalités légales, l'augmentation du capital social de 125 millions de francs à 145 millions de francs-Djibouti.

Elle a désigné M. Maurice Lebaillif comme commissaire chargé d'apprécier la valeur de ces apports et les charges et avantages qui en sont la rémunération.

Une deuxième assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement pour délibérer sur les conclusions du rapport du commissaire aux apports et décider la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

¹⁶ Rueff (Gaston)(1901-1977) : président des Messageries fluviales de Cochinchine. Voir [encadré](#).

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 janvier 1958)

Elle a approuvé les conclusions du rapport du commissaire aux apports nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1957, ainsi que lesdits apports et les charges et avantages qui en sont la rémunération.

En conséquence, elle a reconnu la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de 125.000.000 à 115 millions de francs-Djibouti sous la seule condition suspensive de l'approbation par l'Office Français des Changes de ceux des apports qui sont soumis à son autorisation.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Exercice 1957
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1958)

.....
Nous avons acquis une participation dans l'Union financière d'Extrême-Orient dont les activités commerciales s'exercent la plupart des régions où nous sommes installés.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} août 1958)

L'assemblée extraordinaire, tenue au siège social de Djibouti (C.F. S.) le 29 juillet, a approuvé l'acte d'apport-fusion signé avec la Société foncière saïgonnaise*, en vertu duquel cette dernière société doit être absorbée par l'Union financière d'Extrême-Orient par voie de fusion pour le tout, ainsi que l'augmentation de capital de 27.500 000 F.D. qui est la conséquence de cet apport-fusion.

Elle a nommé M. Labaillif, commissaire, aux fins d'évaluer l'apport de la Société foncière saïgonnaise et de rédiger un rapport qui sera soumis à une assemblée générale ultérieure.

Si celle-ci ratifie cette opération, l'échange des actions aura lieu à raison d'une action nouvelle Union financière d'Extrême-Orient de F.D. 2.500 nominal contre une action Société foncière saïgonnaise.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1958)

L'assemblée ordinaire du 16 décembre 1958 a décidé la mise en paiement à partir du 22 décembre d'un dividende de 225 francs Djibouti payable actuellement à raison de 437 francs par action de 2.500 FD.

L'assemblée extraordinaire du 19 décembre 1958 a approuvé définitivement l'apport-fusion de la Société foncière saïgonnaise*. En conséquence, le capital de l'Union financière d'Extrême-Orient a été augmenté de 27 millions 500.000 FD par l'émission de 11.000 actions de 2.500 FD qui seront remises aux porteurs d'actions de la Société foncière saïgonnaise à raison d'une action Union financière d'Extrême-Orient

pour une action de la Société foncière saïgonnaise, étant observé que l'Union financière d'Extrême-Orient, propriétaire de 11.000 actions de la Société foncière saïgonnaise, n'a pas exercé son droit de souscription. La date et les modalités de cet échange seront communiquées ultérieurement. Le capital de l'Union financière d'Extrême-Orient se trouve ainsi porté à 159.500.000 FD.

UNION FINANCIÈRE D'EXTRÊME-ORIENT
SOCIÉTÉ FONCIÈRE SAIGONNAISE*
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1959)

L'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1958 a approuvé l'apport-fusion fait à l'Union financière d'Extrême-Orient par la Société foncière saïgonnaise. En conséquence, les porteurs d'actions de cette dernière société pourront échanger leurs titres à partir du 6 avril 1959 à raison d'une action nouvelle Union financière d'Extrême-Orient coupon 28 attaché contre une action Société foncière saïgonnaise coupon 14 attaché, aux guichets de la Banque de l'Indochine, de ses succursales et agences et de l'Union industrielle de crédit, 8 rue Lamennais.

Union financière d'Extrême-Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1959)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 29 octobre 1959 à Djibouti (C.F.S.) ; elle a approuvé à l'unanimité les résolutions qui lui étaient proposées.

Les pertes de change comptables consécutives à la dévaluation du franc français et le non-paiement de dividende de quelques-unes de ses filiales n'ont permis à la société que de réaliser un bénéfice de 7.642.267 F.D. que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau après avoir porté à son plein la réserve légale.

Who's who, 1961 :

BAUDOUIN (*Paul*, Louis, Arthur), administrateur de sociétés. Né le 19 décembre 1894, à Paris. Mar. le 14 janvier 1924, avec M^{lle} Gabrielle Angoulvant (2 enfants : Jean-Paul, Colette). Études : École polytechnique. Grade univ. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : inspecteur des Finances (1921), chef de cabinet technique des ministres des Finances de Monzie, Caillaux, Bonnet, Loucheur, Paul Doumer (1925-1926), directeur général de la Banque de l'Indochine (1927-1940), secrétaire d'État à la présidence du conseil et aux Affaires étrangères dans le cabinet Paul-Reynaud (mars-juin 1940), ministre des Affaires étrangères (juin-novembre 1940), ministre de la présidence. du Conseil (novembre 1940-janvier 1941), président-directeur général de la Banque de l'Indochine (janvier 1941-septembre 1944) ¹⁷, président-directeur général de la Société anonyme des anciens établissements de Huta-Bankowa, [président de l'Union financière d'Extrême-Orient](#), vice-président des Distilleries de l'Indochine, administrateur du Comptoir Lyon-Alemand, de la Compagnie générale de transports en Afrique. Décor. : commandeur de la Légion d'honneur. Adr. : 88, rue de Grenelle, Paris (7^e).

¹⁷ Paul Baudouin : président de la Banque de l'Indochine (1941-1944). Voir [encadré](#).

Dewez (Henry) ¹⁸ :

Réception comme officier de la Légion d'honneur dans l'ordre français (22 janvier 1963) :

Administrateur de l'Union financière d'Extrême-Orient, Paris (président du comité de direction).

Who's who européen, 1967 :

LACAILLE Henri. Général de brigade, administrateur de sociétés. Né à Paris, le 28.2.1895. F. : d'André Lacaille, et de Maria Fraisse. M. : le 3.9.1923, à Lorient, avec Régine Montrolay. Enf. : Marie [ép. Michel de Bussac], Thérèse [ép. Olivier Le Moine], Alexis, Olivier [ép. Véronique Deren > Tanger], Brigitte [en religion], Jean, Henri et Anne-Marie. Ét. : Lycées Condorcet et Saint-Louis Paris, Lycée Hoche, Éc. Sainte-Geneviève, Éc. Polytechn., Éc. de guerre. Gr. : lic. en droit. Carr. : accède à tous les grades de la hiérarchie mil. jusqu'à gén. de brigade, breveté d'état-major, successivement lt de batterie, cdt de batterie, de groupe de régt, chef 4^e bureau des troupes de l'A-O.-F., état-major Cons. sup. de la guerre, inspection gén. des troupes col., [chef d'état-major des troupes de l'Indochine](#), d'armée, de groupe d'armées, chef de cab. du min. de la Guerre [Hutzinger et confident de Pétain], dans la carr. civile adm.-dir. gén. [Soc. foncière lyonnaise](#), prés Groupement des soc. immobilières d'investissements, prés.-dir. gén. Cie lyonnaise immobilière [CLI], Soc. foncière lyonnaise d'investissement, adM. Caisse foncière de crédit [pour l'amélioration du logement dans l'industrie], Cie nouvelle foncière et fin., Soc. lyonnaise pour la constr., [Soc. des plantations de Kratié* \(Cambodge\)](#). Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I & II avec 8 citations, méd. d'or pour la bravoure (Serbie), CoM. O Saint-Grégoire-le-Grand. Membre : prés. conseil central. Œuvre d'Orient, Nouveau Cercle Paris, Cercle de l'Union, Cercle de la Fr d'outre-mer de Paris, Golf Saint-Nom-la-Bretèche, Golf Rouen. Récr. : golf. Adr. priv. : 29, rue Auguste-Vaquerie, Paris 16, et 76 Château de Bierville ; prof. : 37, rue de Rome, Paris 8 et 47, rue de la République, 69 Lyon 2, France.

Who's who européen, 1967 :

LE MONTRÉER Georges. Administrateur de sociétés. Né à Paris, le 5.6.1894. F. : de Charles et de Pauline Richier. M. le 27.11.1923, avec Alice Defert. Enf. : Yves, Jacques, Marianne, Catherine, Marie-Claude et Jannick. Ét. : Éc. Saint-Dominique et Lacordaire, Lycée Janson-de-Sailly, anc. élève Éc. polytechn, Gr. univ. : Dr en droit Carr. : précédemment prés. du [Groupement pour la Reconstitution immobilière \[filiale de l'UIC\] \[+ adM. UFEO\]](#), [actuel. prés. d'hon. Banque gén. de crédit et de participations \(SAGA*\)](#), prés. Soc. Lyonnaise pour la constr., adM. Banque mobilière priv. [BMP dev. BIMP], prés. conseil de surveillance Société Le Matériel de voirie [LMV*] et de l'Omnium technique parisien [OTP]. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., [cr. de guerre G M I](#). A priv. : 2, av. des Camoëns, 75 Paris 16 ; prof. : 8, rue Lamennais, 75 Paris 8 France.

Who's who, 1979 :

SOULÉTIE (André), conseiller économique et financier. Né le 8 juin 1921 à Tulle (Corrèze). Fils de Jean Soulétie, directeur des postes, et de M^{me}, née Paule Vialle. Mar. le 16 juillet 1949 à M^{lle} Denise Poucand [[Armand Poucand, commis des postes à Saïgon, puis planteur d'hévéas \(1922\), comM. cptes suppléant du Créd. agric. de Cochinchine](#)] (2 enf. : Daniel, Michel). Études : École Sainte Marie-Grand-Lebrun et Lycée Michel-Montaigne à Bordeaux, [Facultés de droit](#) de Paris et [de Saïgon](#). Dipl. : diplômé de l'École

¹⁸ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : ancien président de la Banque française commerciale et financière, puis de l'Union métropolitaine et coloniale et de la SIMER. Voir [encadré](#).

des hautes études commerciales, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique. Carr. : chef de service de l'Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA] à Saïgon (1946), directeur commercial des États Hoa Nam (1948) et de la Pharmacie de France (1951), inspecteur général adjoint (1956), puis inspecteur général (1958) du groupe G. Rueff [Messageries fluviales de Cochinchine*, puis SIMER] au Viêt-Nam, administrateur d'Air-Viêt-Nam (1959-1961), de Viet-Nam-Tabac (1959-1962), de l'Institut de recherches sur le caoutchouc au Viêt-Nam (1958-1961) et de la Chambre de commerce de Saïgon (1958-1961), directeur général de l'Union financière d'Extrême-Orient [UFEO] et de ses filiales au Cambodge (1965), puis de la Société de constructions, représentations et études du Cambodge [SOCREC] (1965), administrateur de la Compagnie de commerce du Cambodge (1958-1972) et de la Chambre de commerce internationale au Cambodge (1966-1968), conseiller du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et du Plan du Burundi (depuis 1971), du ministre de l'Économie et des Finances (depuis 1975) et du ministre des Finances et du Commerce de Mauritanie (depuis 1977). Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite. Distractions : les voyages, le bridge. Sport. : tennis. Ancien président du Cercle sportif saïgonnais, administrateur de l'Alliance française au Cambodge. Adr. prof., Mission française de coopération, B.P. 203 Nouakchott (République islamique de Mauritanie).

Bleton, Les Financiers, 1969 : 0.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 : 0.
